

Association Sainte Jeanne d'Arc de Poitiers

Bulletin n° 25 – PÂQUES 2024

Abonnement annuel 8 €

Site internet : association-sainte-jeanne-d-arc.e-monsite.com

Courriel : jeannedarcpoitiers@gmail.com

Secrétariat-trésorerie : Laurent COGNY - 5 bis rue Jean Jaurès -Bât A- Appt 8 – 86000 POITIERS



Les hommes batailleront et Dieu donnera la victoire

ÉDITORIAL

À l'heure où nos gouvernants se targuent d'être à la pointe du progrès social et de la liberté, de hisser fièrement les lugubres couleurs de la mort, de graver dans un sombre marbre des lettres de violence faite à la Vie, nous avançons, lentement et sûrement vers le Golgotha afin de suivre, drapés dans notre humble contrition, le chemin de croix de Notre Seigneur Jésus Christ. Celui qui a dit, je suis la Voie, la Vérité et la VIE !

Ce même chemin de croix que notre chère France, qui demeure et demeurera toujours la Fille Aînée de l'Église, a entamé depuis la fin de 18^e siècle. Pauvre France devenue l'otage de ceux qui rejettent la loi de Dieu.

Alors, au milieu de ces tumultes, dans une France qui semble sombrer, une Église qui vacille, regardons avec admiration et envie l'exemple sans pareil laissé par Jeanne et comme elle, à l'heure où tout semble perdu, où toute forme d'espoir peut nous quitter, alors, à sa suite, reprenons ou gardons courage, et n'ayons qu'un moteur, un seul :
De par le Roy du ciel !

Bruno Vernier

LE MOT DE NOTRE AUMÔNIER

Huit jours après Pâques, NS Jésus-Christ, apparut aux Apôtres, montra ses plaies, les fit toucher à Thomas le disciple incrédule et lui déclara : « Parce que tu me vois tu crois, heureux ceux qui croient sans avoir vu ! ».

Réflexion surprenante ! Nous serions plutôt tenté de dire « Heureux ceux qui l'ont vu passer dans son pays, Heureux ceux qui l'ont vu ressusciter Lazare, Heureux ceux qui ont assisté à la multiplication des pains... » et nous pourrions continuer cette liste des béatitudes. C'est vrai, n'était-ce pas un privilège singulier et béatifiant que de voir le Sauveur, de Le rencontrer sur les chemins terrestres. D'ailleurs nous sentons vibrer cet enthousiasme lorsque saint Jean nous dit : « Nous avons vu de nos yeux, nous avons contemplé, nos mains ont touché le Verbe vie... ».

Nous pensons souvent que ce privilège a été réservé à quelques hommes de la première génération chrétienne ; tandis que tous les autres et nous-mêmes sommes condamnés à marcher dans l'obscurité de la foi. Nous voyons en elle une épreuve plutôt qu'une béatitude. Mais, réfléchissons un instant, ceux-là même qui « ont vu » ont été soumis aussi à l'obligation de croire. Ils n'ont pas été dispensés de cette foi qui est tout ensemble épreuve et béatitude.

En réalité, ils ont vu et ils n'ont pas vu. Ils n'ont pas vu et ne pouvaient voir face à face Dieu lui-même, car ne l'oublions pas : « Nul n'a jamais vu Dieu » et Il est seulement « révélé » par le Fils unique qui est dans le sein du Père. Ils ont vu Jésus de Nazareth, qui est le Dieu fait homme mais dont la divinité restait cachée puisqu'il avait pris la condition humaine et la forme d'esclave. Saint Thomas, lui-même, aux pieds du Christ, ne voyait que cette humanité.

L'épreuve de la foi s'est présentée à eux dans d'autres conditions que pour nous, mais avec des difficultés analogues et peut-être encore plus ardues. En effet, par exemple, était-il plus aisé de croire que l'Enfant d'un jour dans la crèche était l'Éternel, que le charpentier de Nazareth était le Créateur, et surtout que le condamné pendu à la croix, saignant, insulté, lamentable était ce Yahweh redoutable qu'on adorait dans les parvis du Temple ? Était-il facile de croire à la pauvreté de l'Infiniment riche, à la souffrance de l'Impassible, à la mort du Prince de la vie ?

Les Apôtres, comme les disciples ont eu à se débattre dans l'obscurité de la foi, à lutter contre le doute, à passer outre à des pourquoi momentanément insolubles. Ils ont tout surmonté par leur amour. Dans le mystère du Christ donné aux hommes, tous les autres sont impliqués. Incarnation, Rédemption, Grâces, Église, Sainte Eucharistie, Messe, tout cela n'est que la manifestation et le développement du mystère unique de la charité infinie. Malheureusement l'homme a bien du mal à y croire.

Demandons au Christ ressuscité une foi plus profonde et une charité plus grande.

Bonnes Fêtes de Pâques

Père Philippe



Souhaitant se concilier la bienveillance de l'Église afin d'asseoir son régime politique, Napoléon III s'est

*Les communautés religieuses dans la
Vienne au milieu du XIX^e siècle
(années 1861-1862)*

allié l'adhésion des congrégations, en même temps que la loi Falloux (1850) permit un important développement des écoles catholiques: elle donna à l'enseignement primaire et secondaire une liberté que ne reconnaissait pas le décret de l'université signé par Napoléon I^{er} en 1808, Ainsi s'explique l'abondance de floraison d'établissements religieux en réaction contre les persécutions de la révolution de 1789, encore empreintes dans les mémoires.

En 1856, un historien poitevin écrivait :

« Aujourd'hui, tous les hommes réellement sérieux, véritablement graves, tous ceux que les préjugés d'une mauvaise éducation n'aveuglent pas, tous ceux qui ne sont pas trop compromis par des antécédents fâcheux, tous ceux enfin que les liens du parti pris n'étreignent pas de leurs nœuds, reconnaissent que l'esprit de dévouement, d'amour et de sacrifice peut seul sauver la société sapée jusque dans ses fondements par l'esprit d'égoïsme et d'ambition, par l'esprit de haine et de révolte ».

C'est bien dans le but de combattre cet esprit d'égoïsme, d'ambition, de haine et de révolte, que ce sont multipliés dans le département de la Vienne et le diocèse de Poitiers placé sous l'autorité de Monseigneur Pie (depuis 1839), les implantations de congrégations religieuses jusque dans de nombreuses villes. Nous en donnons les dénominations et leurs lieux d'apostolat.

LA VILLE DE POITIERS

La « ville aux cents clochers » abritait 650 religieux et religieuses (2% de la population).

Les Sœurs de la Sagesse. Congrégation fondée par saint Louis-Marie Grignon de Montfort et Marie-Louise Trichet en 1702. Importante implantation à Montbernage, Saint-Lazare, rue de la Cueille-Mirebalaise. Plusieurs établissements dans la ville. Elles apportent aussi leurs soins à l'hospice du Pont-Achard, à l'Hôtel-Dieu (pour les incurables) et surtout à l'Hôpital général (où affluent les enfants trouvés, aliénés et vieillards abandonnés et malades). Elles y ont ouvert une école très fréquentée. Trois ou quatre d'entre elles surveillent des détenues de la Visitation, d'autres tiennent (28 rue Saint Paul, devenue la rue de la Cathédrale) une succursale de la maison des « Sourds-muets de Larnay », de Migné-Auxances.

Institution Saint Joseph. (Rue des filles Saint-François, devenue rue des Feuillants). Très important

établissement d'enseignement tenu par les jésuites, dont la première pierre a été posée par M^{gr} Pie en 1857. Il comptait 20 prêtres, avec la « Maison des Missions » dans la rue Neuve (rue Bourbeau).

Sœurs des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie et de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, dites aussi Sœurs de Picpus, créées à Poitiers en 1797 par Henriette Aymer de La Chevalerie et l'abbé Coudrin. Elles occupent à Poitiers la Grand'Maison, rue des Hautes Treilles (devenue rue Théophraste Renaudot) où 14 religieuses reçoivent pensionnaires et possèdent une école primaire.

Frères des Écoles chrétiennes. Installés en 1818, rue de la Prévôté (aujourd'hui rue René Descartes) 40 frères pour trois établissements qui reçoivent des milliers d'enfants.

Sœurs de la Providence Sainte-Marie de Saintes. Ont quitté la ville, rappelées par leur évêque. Remplacées par les sœurs de la Salle-de-Vihiers qui ont conservé le nom de la « Providence »

Dames du Sacré-Cœur (ou Société du Sacré-Cœur de Jésus), fondées par Madeleine-Sophie Barat. Elles sont au nombre de 40, dans la rue des Feuillants, depuis 1820.

Union Chrétienne de Saint Vincent de Paul (fondée en 1630 à Lyon par Marie Lumagne, transférée à Paris, rue Charonne). A Poitiers depuis 1810, installée rue de la Psallete-Sainte-Radegonde (aujourd'hui de la Mauvinière) dans les dépendances de l'ancienne abbaye Sainte-Croix.

Religieuses du Bon Pasteur. En 1833, fut fondé le monastère de ND de Charité du Bon-Pasteur pour ramener à la religion les filles repenties, œuvre de charité qui remplaça l'ancienne Maison des Pénitentes emportées par la révolution. Appelée Refuge du Bon-Pasteur.

Augustines hospitalières de Saint Joseph. Installées à Poitiers en 1644 dans l'ancien Hôtel-Dieu, puis près des Trois-Piliers. Après un départ, elles sont revenues à Poitiers en 1800, rue de la Celle. Logées par M^{gr} Pie, rue d'Orléans (aujourd'hui rue Jean Jaurès) dans les bâtiments du collège Saint Vincent de Paul, inutilisés depuis sa fermeture au profit du collège Saint Joseph.

Sœurs de la Miséricorde de Sées. Institut fondé par le chanoine Bazin en 1822, établi depuis 1834 rue Saint-Cybard (aujourd'hui rue Sylvain-Drault).

Filles de Notre Dame. Fondées à Bordeaux par Jeanne de Lestonnac (nièce de Michel de Montaigne). Établies à Poitiers depuis 1812 dans le Prieuré Sainte-Radegonde. Elles sont 50 dans l'ancienne abbaye rachetée en 1841, rue de la Trinité. Bénédictines, elles tiennent un pensionnat pour les familles aisées. Peu appréciées par les autorités civiles : « elles ont offert à l'évêque un fauteuil en tapisserie fleurdelisée » affichant leurs sympathies politiques.

Les Carmélites. Trente religieuses occupent depuis 1820, l'ancienne abbaye Saint-Hilaire-de-la-Celle.

Notre Dame du Calvaire. Ordre de bénédictines fondé par le capucin François du Tremblay (« éminence grise » de Richelieu). Installées (au nombre 20) rue des Trois-Cheminées (actuellement rue Riffaut) elles reçoivent élèves et pensionnaires.

La Visitation. Fondée en 1610 par saint François de Sales et Jeanne de Chantal, établie à Poitiers en 1633. Trente religieuses ont bâti une chapelle en 1834 (à l'angle de la rue Saint-Simplicien et rue Roche-d'Argent).

Petites Sœurs des Pauvres. Fondées en 1839 par Jeanne Jugan (à Saint-Servan en Bretagne). Elles comptaient dix religieuses, rue de la Tranchée.

Filles de la Croix. Dites « **Sœurs de Saint-André** » (en raison de leur fondation par André-Hubert Fournet. Ce dernier, né en 1752, avait créé la congrégation en 1806, avec Jeanne-Elisabeth Bichier des Ages, née en 1773). Quinze religieuses établies rue Sainte Opportune, elles secondaient la Société Saint Vincent de Paul pour la distribution de vivres aux ouvriers pauvres. À la mort de André-Hubert Fournet, la congrégation comptait 80 établissements et 400 religieuses.

DANS LE DÉPARTEMENT HORS DE LA VILLE DE POITIERS

Les Sœurs de la Sagesse ont des maisons à Civray (40 religieuses), Montmorillon, présence à l'hôpital, tenue d'une école de filles et d'une « salle d'asile », établissement d'accueil et d'éducation qui rassemble 300 enfants. A Châtelleraut (2 écoles, hôpital, 30 religieuses), Lusignan (salle fréquentée par 170 enfants), Mirebeau, Champigny-le-Sec, Cherves, Chasseneuil, Saint-Georges-les-Baillargeaux, Jaunay-Clan, Château-Larcher, Marnay.

Les Filles de la Croix ou **Sœurs de Saint-André.** Elles sont enseignantes des enfants pauvres et procurent des soins aux indigents. Elles ont ouvert des

écoles à Dangé, Buxeuil, Saint-Gervais, Coussay-les-Bois, La Roche-Posay, Beaumont, Sanxay, Rouillé, Jazeneuil, Vivonne, Villiers, Marigny-Brizay, Dissay, Benassay, Latillé, Chalandray, Saint-Léger, Pazay-le-Sec, Saint-Pierre-de-Maillé, La Bussière, Saint-Savin, Béthine, Adriers, Lhommaizé. L'ensemble de la congrégation est composée de 2000 religieuses.

Les Filles de la Charité et du Sacré Cœur de Jésus ou **Sœurs de La Salle-de-Vihiers**, nom de la localité du Maine-et-Loire où elles ont été fondées en 1823, par l'abbé Catroux et Marie-Rose Giet. Elles sont enseignantes et soignantes dans des écoles à Couhé-Vérac, Chaunay, Saint-Maurice, Pressac, Anché, Saint-Martin la Rivière, Montmorillon, Bourg-Archambault, Brigueil-le-Chartre, Liglet, Lussac, Persac, Saint-Sauvant, Celle L'Evescault, Vouillé, Chiré-en-Montreuil, Béruges, Ligugé, Ayron, Vouneuil-sous-Biard.

Frères de Saint Gabriel. Frères de l'institution chrétienne de Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée) nés sous l'impulsion de saint Louis-Marie Grignon de Montfort. Ils sont principalement présents à Loudun (10 religieux et une vingtaine de religieuses soignantes), à Montmorillon, (10 frères pour 250 élèves), Chauvigny, Angles-sur-l'Anglin, Saint-Savin, Châtelleraut (15 frères), Migné-Auxances, Lusignan, Rouillé, Mirebeau, Benassay.

Sœurs de Picpus. Elles sont présentes à Châtelleraut (30 religieuses) et Coussay-les-Bois, (village d'où est originaire l'abbé Coudrin).

Sœurs de la Charité (Dominicaines de la Présentation de la Sainte Vierge). Fondée en 1696 par Marie Poussepin dans le diocèse de Chartres. La maison mère a été transférée à Tours en 1839.

Sœurs de la Providence de La Pommeraye, fondées dans le Maine-et-Loire, par Marie Moreau en 1816. Elles ont des maisons dans le nord du département (Bournand, Roiffé, Martaizé, Verrue) et soignent les pauvres en hôpital privé à Thuré et en salle d'asile à Neuville.

Dames du Sacré Cœur, à Nueil-sur-Dive, Senillé et Lésigny.

Les Enfants de Marie Immaculée, Oblats de Saint Hilaire et des **Ursulines de Jésus**, dites « religieuses de Chavagnes ». La congrégation avait été fondée par Louis-Marie Baudoin (né en 1765) en 1802 à Chavagnes-en-Paillers (Vendée), 12 religieuses sont installées à Charroux.

Oblats de Saint Hilaire. Au nombre de vingt, ils tiennent le petit séminaire de Montmorillon, aidés par six Sœurs de Saint Joseph (infirmerie, lingerie).

Sœurs de Saint Charles. Fondées à Angers par Anne Jalot en 1714. Six religieuses à Montmorillon, en partie concurrentes des Filles de la Sagesse.

Sœurs de la Providence de Ruillé-sur-Loir. Fondées en 1806, par l'abbé Dujarié. A Chauvigny,

Filles du Saint et Immaculé Cœur de Marie. Créées à Niort en 1821, par les demoiselles Meschain. A Naintré.

Filles du Mont Carmel de Coutances (Normandie) à Bonneil-Matours.

Les Dames de Saint-Martin. Fondées à Bourgueil, en-Touraine, sous la monarchie de Juillet. Les Ormes, Pleurmartin et Mondion.

Les Clercs de Saint Hilaire, à Rom (Deux-Sèvres), Saint-Sauvant et Sanxay.

Les Dames Hospitalières de Sainte-Marthe d'Angoulême. Tiennent l'hôpital fondé en 1707, à Lusignan.

Congrégation de Saint Joseph. Fondée à Lyon en 1651. Assure l'instruction des jeunes filles et des orphelines et visite les pauvres et les malades à Curzay-sur-Vonne et Montamisé.

Sœurs de Saint Vincent de Paul, tiennent la maison de retraite et l'orphelinat à Nieul-l'Espoir.

Notons aussi les **Sœurs de Charité**, sous la protection de saint Vincent de Paul, dites aussi **Sœurs de Sainte Jeanne-Antide Thouret** (fondées en 1799).

Sœurs de Sainte Philomène aux Trois-Moutiers.

Une colonie agricole pour les orphelines et les enfants pauvres a été créée par Pauline Dauvilliers en 1861 à Salvert (près de Migné), confiée à l'abbé Gaillard qui a fondé :

Les Pauvres filles de la Sainte Vierge et de Sainte Philomène (devenues **Filles de la Vierge**) ont des tâches ménagères, vendent du lait et s'occupent de 100 enfants à Marçay.

Une émanation de Salvert réunit huit sœurs à Poitiers, rue Saint-Cybard (rue Pierre Rat).

Enfin, mentionnons dans le diocèse la présence de **l'Abbaye bénédictine de Ligugé** le plus ancien monastère de la Gaule qui avait été fondé en 360 par l'évêque saint Hilaire et le futur saint Martin. Chassés du monastère au moment de la révolution, les moines venus de Solesmes sont revenus en 1843, dix ans après la restauration de l'ordre bénédictin par Dom Guéranger, bien connu de Monseigneur Pie.

Cet indispensable rappel historique donne la preuve de l'importante recrudescence de la vie religieuse dans la Vienne au XIX^e siècle, avec le retour de plusieurs congrégations qui avaient été dispersées par la

révolution et surtout les nombreuses créations récentes, en grande majorité orientées vers l'éducation des enfants, les soins dispensés aux malades et les œuvres de charité (plus de 130 communautés).

Hélas ! la loi Falloux qui avait permis cet épanouissement a rapidement été mise à mal par le régime républicain qui fit suite au II^e Empire, elle fut modifiée en 1882 et 1886 par les lois laïques et définitivement anéantie en 1901, 1902 et 1904 par les lois interdisant aux congrégations d'enseigner. La loi Falloux avait permis à l'enseignement privé de connaître un développement assez considérable. Elle a été combattue avec acharnement par les partisans de la laïcité et de l'école unique : son abrogation fut l'un des chevaux de bataille de la gauche tout au long du XX^e. Nous en déplorons aujourd'hui les fruits amers.

Cet épanouissement des différents ordres religieux « est un arbre gigantesque dont les racines profondément enfoncées dans le sol chrétien ont produit autrefois d'immenses rameaux. La tempête l'a souvent assailli, plus d'une fois la foudre l'a frappé, des mains imprudentes ou coupables l'ont tour à tour mutilé, mais toujours la sève vigoureuse qui circule en lui l'a fait vivre et grandir ; des branches nouvelles ont succédé à celles que l'orage avait fait tomber ; plus vertes, plus vivaces, elles étendent aujourd'hui sur la chrétienté leur ombre tutélaire et offrent aux enfants de l'Eglise des fruits plus abondants que jamais.

Qui donc oserait nier désormais l'action providentielle de Dieu sur cet arbre merveilleux et lui refuser la place qu'il doit occuper dans le monde ».

Ces propos ont été prononcés par le même historien que ceux reproduits en introduction. Ils datent de la moitié du XIX^e siècle. S'il constatait l'état déplorable dans lequel se trouve le monde aujourd'hui, il ne serait probablement pas aussi optimiste et enthousiaste. Il ne faut jamais douté de Dieu, mais nous devons bien nous inquiéter avec une grande crainte de la situation qui nous est aujourd'hui imposée

Sources : Les deux citations mentionnées ci-dessus émanent de l'historien Ch. de Chergé dans son livre « *Histoire des congrégations religieuses d'origine poitevine* », paru à Poitiers en 1856 (l'ouvrage était dédié à M^{gr} Pie). Il nous a aidé pour donner un certain nombre d'information dans l'article ci-dessus. Ch. de Chergé est également l'auteur d'un ouvrage d'une aussi grande qualité : « *Les vies de saints du Poitou et des personnages d'une éminente piété* » (ou qui sont ou qui ont vécu dans cette province), paru la même année à Poitiers.

La nomenclature des différentes congrégations et les informations et précisions données sont extraites de l'article de Christian Barbier, paru dans la bulletin n°42 (2004) de la *Société des recherches archéologiques du Pays Chauvinois* (Chauvigny, 86300).

Jean Séchet